



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 31 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix créé en application de la décision du Conseil de sécurité figurant dans une déclaration de son président (S/PRST/2001/3). Le rapport présente un compte rendu des activités menées par le Groupe de travail en 2014 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Groupe de travail  
sur les opérations de maintien de la paix  
(*Signé*) Eugène-Richard **Gasana**



## **Annexe à la lettre du 31 décembre 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix**

### **Rapport sur les activités menées par le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix entre janvier et décembre 2014**

#### **I. Introduction**

1. Le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix a été créé en application de la décision du Conseil de sécurité figurant dans la déclaration de son président publiée le 31 janvier 2001 (S/PRST/2001/3).

2. L'Ambassadeur et Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies, Eugène-Richard Gasana, a été élu à la présidence du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix pour la période qui s'achève le 31 décembre 2014 (voir S/2014/2).

3. Le présent rapport décrit le déroulement et le contenu des réunions que le Groupe de travail a tenues en 2014 et durant lesquelles il a, conformément à son mandat, examiné plusieurs questions relatives au maintien de la paix qui relèvent des attributions du Conseil et des aspects techniques de telle ou telle opération de maintien de la paix, sans préjudice des compétences du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Reflétant les activités actuelles du Conseil et les priorités de ses membres, le programme des réunions visait à maintenir l'attention du Groupe de travail sur les questions soulevées au cours du mandat de ses précédents présidents.

4. Dans sa résolution 2167 (2014) sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui a été présentée par le Rwanda et adoptée à l'unanimité le 28 juillet 2014, le Conseil s'est dit résolu à resserrer les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux du maintien de la paix et du droit international. Il a insisté en outre sur la nécessité de rendre plus prévisible, durable et souple le financement des organisations régionales qui entreprennent des activités de maintien de la paix au titre d'un mandat du Conseil et prié le Secrétaire général d'engager, en étroite coopération avec l'Union africaine, une réflexion sur les enseignements tirés de l'expérience acquise lors du passage des opérations de paix de l'Union africaine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Mali et en République centrafricaine, et de formuler des recommandations concrètes qui pourraient être mises en œuvre à l'occasion de futures transitions, au plus tard le 31 décembre 2014.

5. Adoptée à l'unanimité le 20 novembre 2014, la résolution 2185 (2014), présentée par l'Australie, était la première résolution du Conseil consacrée aux questions relatives aux fonctions de police dans les opérations de maintien et de consolidation de la paix après les conflits. Elle prévoyait plusieurs mesures pratiques visant à accroître l'efficacité des activités menées par l'Organisation en matière de maintien de l'ordre et mettait en avant la nécessité d'accorder davantage d'importance à la consolidation des institutions dans les mandats, dans la planification des missions et dans les activités (y compris les missions de bons

offices) des représentants spéciaux du Secrétaire général, et d'insister davantage sur la fourniture de directives et de formations à la Police des Nations Unies. Dans la résolution, le Conseil a affirmé l'importance du rôle que les composantes police des Nations Unies peuvent jouer, dans le cadre de leur mandat, pour protéger les civils, et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport d'ici à la fin de l'année 2016 sur les fonctions de police comme faisant partie intégrante du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits.

## **II. Réunions du Groupe de travail en 2014**

6. En 2014, le Groupe de travail a continué de promouvoir la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et le Secrétariat, visant en particulier à améliorer la coordination entre les différentes composantes des opérations de maintien de la paix et à examiner des questions thématiques importantes relatives au maintien de la paix. Il a tenu huit réunions, dont plusieurs avec la participation de pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, et entendu des exposés de hauts fonctionnaires du Secrétariat (voir tableau en pièce jointe).

7. Durant ses réunions, le Groupe de travail s'est concentré sur des questions qui concernent l'ensemble des opérations de maintien de la paix à l'heure actuelle, en particulier les difficultés liées au démarrage des missions et au transfert des contingents, la coopération entre missions, la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, la préparation des soldats et des policiers, le rôle de la Police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix, la Force africaine en attente, la transition entre les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et celles de l'Organisation des Nations Unies, et la protection des civils.

### **A. République centrafricaine : difficultés liées au démarrage de la mission et au transfert des contingents (15 mai)**

8. Avant la réunion, le Président du Groupe de travail a fait distribuer un document de réflexion décrivant les principales difficultés liées au démarrage des missions et au transfert des contingents. Le Groupe a entendu des représentants du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, qui l'ont informé des visites effectuées peu auparavant au Mali et en République centrafricaine, et recensé les enseignements tirés du déploiement des missions dans ces pays. Ils ont souligné qu'il était important de mettre rapidement les contingents et le matériel voulus à la disposition des missions des Nations Unies, citant la capacité d'absorption sur le terrain comme l'un des principaux obstacles à cet égard. Le déploiement des contingents pouvait être ralenti par le manque d'infrastructures suffisamment sécurisées. En outre, pour pouvoir s'acquitter efficacement de leur mandat, les missions devaient disposer d'un nombre suffisant d'éléments habilitants essentiels. De nombreuses missions accusaient un manque de matériel, notamment de moyens de transport.

9. Concernant le transfert des contingents, les représentants ont fait observer qu'il importait de veiller à ce que tous les effectifs respectent les normes des Nations Unies au moment du déploiement. Il était également essentiel que les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat et le Conseil de sécurité coordonnent en temps voulu leurs activités de préparation et de planification d'une opération.

10. Pour conclure, le Président du Groupe de travail a résumé plusieurs idées formulées par les participants en vue d'assurer l'efficacité du démarrage des missions et du transfert des contingents.

**B. Coopération entre missions : mise en œuvre actuelle et future (30 mai)**

11. Avant la réunion, le Président a fait circuler un document de réflexion présentant des exemples de coopération entre missions et décrivant les principaux obstacles qui s'y opposent. Le Groupe de travail a entendu des représentants du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

12. Les représentants ont mis l'accent sur les enseignements tirés du recours accru à la coopération entre missions dans les opérations de maintien de la paix en cours. Cette coopération était un outil précieux dans la mesure où elle permettait de déployer rapidement des contingents pour aider une mission en situation de crise, mais elle n'était pas adaptée au renfort à grande échelle pendant des périodes prolongées. De plus, la coopération entre missions était plus efficace quand elle s'appuyait sur des plans d'intervention préexistants. Des dispositifs régionaux destinés à mieux faciliter ce mode de coopération étaient en cours d'élaboration.

13. Les États Membres participants ont reconnu à la fois les avantages et les limites de la coopération entre missions. Ils ont admis qu'il était nécessaire de « faire plus avec moins » pour que le maintien de la paix puisse s'inscrire dans la durée. La capacité d'absorption de la mission destinataire et du pays hôte a également été considérée comme un élément déterminant du succès de la coopération entre missions.

14. Dans ses observations finales résumant les débats, le Président du Groupe de travail a retenu plusieurs propositions soumises par les participants en vue de renforcer l'efficacité de la coopération entre missions, notamment la possibilité de doter les centres régionaux de service de capacités de transport aérien. Malgré les divers obstacles, le Conseil et les pays fournisseurs de contingents pouvaient et devaient œuvrer ensemble à faire évoluer ce concept et à améliorer sa mise en œuvre.

**C. Accroître le nombre de femmes participant aux opérations de maintien de la paix (27 juin)**

15. Le Groupe de travail a entendu des exposés de la Représentante permanente adjointe de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Philippa Jane King, du Conseiller militaire adjoint, le général de division Adrian Foster, et de la Commissaire adjointe de la Police nationale rwandaise, Lynder Nkuranga.

16. Le Président, qui avait fait distribuer un document de réflexion en vue de la réunion, a fait observer que le nombre de femmes dans les opérations sur le terrain et au Siège n'avait guère progressé. Les femmes représentaient moins de 4 % du personnel militaire de maintien de la paix des Nations Unies. La représentante de l'Australie a rappelé que, dans la résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité avait reconnu le rôle central que les femmes jouaient dans le maintien et la promotion de la paix et la sécurité et demandé instamment au Secrétaire général de renforcer le rôle et la contribution des femmes dans les opérations sur le terrain. Elle a présenté les principaux éléments qui avaient permis d'améliorer, sur les plans aussi bien quantitatif que qualitatif, le recrutement de femmes dans les forces de

défense australiennes. Le plan d'action national de l'Australie avait joué un rôle essentiel dans la définition et la coordination des efforts déployés au niveau du pays dans ce domaine. La Commissaire adjointe de la Police nationale rwandaise a décrit le plan d'action national du Rwanda ainsi que les mesures prises par le pays pour accroître le nombre de femmes dans la police et l'armée. Le conseiller militaire adjoint a examiné la représentation des femmes à la fois dans les missions et au Siège et présenté les mesures qui avaient été prises pour l'améliorer. Au Siège, plusieurs autres mesures avaient été adoptées. Le nombre de femmes dans les contingents fournis par les États Membres demeurait déterminant, étant donné que l'ONU n'avait aucun contrôle sur la composition des effectifs fournis.

17. Les États Membres participants se sont déclarés favorables à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et au renforcement de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Certains ont avancé que l'examen global de haut niveau qui serait réalisé en 2015 pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution serait l'occasion pour les États de comparer leurs plans d'action nationaux. Les participants ont aussi souligné qu'il importait de mettre au point des programmes de formation et de préparation au déploiement différenciés par sexe. Plusieurs pays ont fait remarquer l'importance des aspects culturels. Les participants ont également demandé que davantage de femmes accèdent à des postes de direction et ont souligné qu'elles devraient participer aux processus de prise de décisions et de recrutement.

18. Dans son résumé des débats, le Président du Groupe de travail a insisté sur le fait que les plans d'action nationaux pouvaient permettre de renforcer la participation des femmes. Il a également pris note des diverses expériences et propositions des participants, qui témoignent d'initiatives prises à de multiples niveaux pour améliorer la représentation des femmes dans les opérations de maintien de la paix.

#### **D. Préparation des contingents et du personnel de police aux principales tâches relevant du mandat des missions (25 juillet)**

19. Le Groupe de travail a entendu des exposés du Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, Dmitry Titov, du Conseiller militaire adjoint, le général de division Adrian Foster, et du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mark Lyall Grant.

20. Le Président, qui avait fait distribuer un document de réflexion préalablement à la réunion, a fait observer que les conflits en cours évoluaient rapidement et présentaient toute une série de difficultés complexes. Jugeant capital que les militaires et le personnel de police soient bien préparés pour pouvoir intervenir avec efficacité et rapidité, il a estimé qu'il était indispensable d'améliorer leur formation, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ayant un rôle central à jouer à cet égard. D'autres difficultés étaient liées à l'état de préparation opérationnelle et aux normes d'évaluation, à la formation préalable au déploiement, à l'uniformisation des compétences, à la définition claire des rôles et des responsabilités et aux incidences financières.

21. Le Sous-Secrétaire général a fait valoir que, compte tenu de la diversité des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, l'ONU devait impérativement élaborer des directives types relatives à l'état de préparation. Il a

indiqué que le Département des opérations de maintien de la paix mettait au point 11 manuels dans le cadre du projet de production de manuels à l'usage des forces militaires des Nations Unies et que le cadre d'orientation stratégique de la Division de la police concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix était également en cours d'élaboration. Ces orientations devaient être accompagnées d'une formation visant à garantir une application cohérente des directives et normes des Nations Unies et d'autres mesures, comme des visites d'inspection avant déploiement, destinées à s'assurer que les contingents et le personnel de police satisfont aux exigences. Le Conseiller militaire adjoint a défini la notion d'état de préparation dans le contexte particulier de la protection des civils, et mis en évidence quatre aspects majeurs, à savoir la préparation, la constitution des forces, le déploiement et la disponibilité opérationnelle des forces. Le Représentant du Royaume-Uni a mis l'accent sur l'évolution des mandats de maintien de la paix et les changements qu'elle entraîne au niveau des ressources nécessaires. Il a fait valoir qu'il incombait au Conseil de veiller à ce que les mandats soient clairs et réalistes, et formulé des observations sur la manière dont les programmes bilatéraux pouvaient améliorer l'aptitude des contingents et du personnel de police à s'acquitter efficacement de leurs mandats.

22. Les États Membres participant à la réunion ont souligné l'importance de la formation préalable au déploiement pour améliorer l'état de préparation, et insisté sur la nécessité de disposer d'orientations pratiques relatives à la mise en œuvre des mandats des missions.

**E. Projet et stratégie pluriannuels de la Division de la police à l'horizon 2020 (17 octobre)**

23. Le Groupe de travail a entendu un exposé du Conseiller pour les questions de police, Stefan Feller. Le Président a appelé l'attention sur plusieurs points abordés dans une note de réflexion préalablement distribuée.

24. Le Conseiller a rappelé les priorités stratégiques de la Division de la police que sont : a) accorder une attention prioritaire aux missions, en privilégiant les besoins du terrain et ceux de l'État hôte; b) mettre en œuvre une gestion avisée tendant à l'instauration d'une culture axée sur les résultats; c) inscrire la doctrine et la formation dans une démarche globale; d) nouer des partenariats avec les parties prenantes.

25. Pour augmenter le nombre d'éléments féminins dans le personnel de police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la Division a mis en place un dispositif de formation destiné exclusivement aux femmes et animé par une équipe d'évaluation et d'aide à la sélection. Dix-sept États Membres ont désigné 2 300 femmes pour bénéficier de la formation. Un total de 148 de ces agents, appelés essentiellement à intervenir dans le cadre de missions francophones, ont participé aux premières sessions qui ont eu lieu au Rwanda et au Burkina Faso en septembre. Une autre séance devait être organisée au Cameroun le 27 octobre.

26. La Division a lancé une initiative visant à mettre en place une réserve d'unités de police constituées équipées et formées. Durant la seule année 2014, de telles unités ont été affectées à huit missions de maintien de la paix des Nations Unies, avec notamment pour tâche de protéger les civils. Si 80 % d'entre elles étaient totalement opérationnelles, les 20 % restants ont connu des difficultés logistiques.

27. La Division a également entretenu des relations des partenaires régionaux clefs de l'ONU, dont l'Union africaine et l'Union européenne, tout comme avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Association internationale des chefs de police et l'International Association of Women Police. Pour répondre aux besoins en agents francophones, elle s'est également rapprochée de l'Organisation internationale de la Francophonie. Sur le plan opérationnel, elle a poursuivi ses activités de collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et celles engagées dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises.

28. Le Conseiller pour les questions de police a fait observer que les missions de police n'étaient pas une fin en soi, mais un moyen de renforcer la paix et la sécurité dans un contexte donné, et qu'il importait donc que la Division et les éléments de police des opérations des Nations Unies reçoivent du Conseil des mandats clairs, crédibles et réalisables et soient dotés de moyens suffisants pour mener à bien leurs missions. Les activités de police des Nations Unies tendent à être plus viables si elles s'appuient sur des priorités nationales et locales. Ainsi les plans nationaux de développement, mais aussi les engagements et les grands objectifs de réforme des pays hôtes, ont servi à échafauder les plans d'appui des Nations Unies.

29. Après avoir souscrit aux priorités stratégiques présentées par le Conseiller, les membres du Groupe de travail ont procédé à un échange de vues sur la coopération entre les parties prenantes, les incidences pratiques du projet et de la stratégie, des éléments essentiels que le Conseil devrait prendre en compte pour l'élaboration des mandats confiés aux éléments de police des opérations de maintien de la paix et leur mise en œuvre, et la mise en cohérence des modalités des missions avec les priorités de l'État hôte. Certains membres ont constaté que la police des Nations Unies avait été davantage sollicitée au cours des deux dernières années et ont appelé l'attention sur la contribution qu'ils avaient apportée. D'autres ont fait observer que les forces de la police des Nations Unies déployées devaient posséder des connaissances linguistiques spéciales pour pouvoir intervenir efficacement auprès de certaines populations hôtes et qu'il importait de considérer la criminalité transnationale comme se rattachant aux mandats des missions. Enfin, les membres du Groupe se sont penchés sur la communication aux États Membres des informations touchant à l'état d'avancement de la stratégie pluriannuelle.

**F. Réunion d'experts sur la mise en œuvre, avant la fin de 2015, de l'arrangement relatif aux forces et moyens en attente conclu avec l'Union africaine (3 novembre)**

30. Les experts du Groupe de travail ont entendu un exposé informel de représentants du Département des opérations de maintien de la paix sur la mission d'évaluation effectuée en mai 2014 auprès de l'Union africaine par celui-ci, le Département de l'appui aux missions et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

31. Un bilan en a été dressé. La mission avait pour objet de cerner les domaines dans lesquels l'ONU pouvait contribuer à la mise en œuvre de la Force en attente de l'Union africaine avant la fin de 2015. Il a été rappelé que l'ONU et l'Union africaine avaient adopté une feuille de route commune définissant des axes d'appui stratégique et opérationnel. Par ailleurs, les participants ont évoqué le passage des

opérations de paix de l'Union africaine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Mali et en République centrafricaine, à la lumière du paragraphe 13 de la résolution 2167 (2014), dans lequel le Conseil avait prié le Secrétaire général d'engager, en étroite coopération avec l'Union africaine, une réflexion sur les enseignements tirés de l'expérience acquise lors de ce passage de relais et de formuler des recommandations concrètes qui pourraient être mises en œuvre à l'occasion de futures transitions, au plus tard le 31 décembre 2014. Les intervenants ont communiqué au Groupe de travail des informations sur la méthode employée pour mener cette réflexion, son périmètre et ses prochaines étapes.

#### **G. Réunion d'experts sur la résolution 2167 (2014) (8 décembre)**

32. Le 8 décembre, réuni au niveau des experts, le Groupe a entendu un exposé de l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine du Département des opérations de maintien de la paix sur l'état d'avancement de la réflexion menée, conformément au paragraphe 13 de la résolution 2167 (2014), sur les opérations au Mali et en République centrafricaine.

33. Le représentant du Département a indiqué que la réflexion avait débouché sur un grand nombre de conclusions. Dans son intervention, il a prêté une attention particulière aux bonnes pratiques et aux difficultés observées en République centrafricaine et au Mali dans les domaines des stratégies et des politiques, de la conduite opérationnelle et de l'appui. Au niveau stratégique et politique, il a insisté sur l'importance de parvenir à une plus grande unité de vues entre l'Union africaine et l'ONU grâce à une collaboration étroite dans le transfert des responsabilités. Sur le plan opérationnel, il a estimé qu'il était indispensable de procéder à une planification conjointe en amont et d'assurer une coordination à tous les niveaux pour une transition sans heurts. Enfin, il a mis l'accent sur la nécessité de rendre plus fiables et plus viables les dispositifs d'appui.

#### **H. Protection des civils: vers une conception commune (17 décembre)**

34. Le Groupe de travail a entendu le Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des opérations de maintien de la paix, le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Tekeda Alemu, et le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation, Abulkalam Abdul Momen.

35. Le Président, qui avait fait distribuer un document de réflexion préalablement à la réunion, a constaté que la notion de protection des civils semblait faire l'objet d'interprétations très variées et que les missions de maintien de la paix avaient éprouvé des difficultés à s'adapter face à la diversité des situations en la matière. De nouvelles menaces ayant fait leur apparition, et l'ONU s'appêtant à mener le premier examen global des opérations de maintien de la paix depuis 20 ans, il a jugé indispensable de revoir la façon dont l'ONU protégeait les civils.

36. Le Directeur de la Division de l'Afrique II a constaté que la protection des civils était devenue le volet le plus important et le plus complexe du mandat de nombreuses opérations de maintien de la paix. Il a estimé que, si des progrès avaient été accomplis dans sa mise en œuvre, les derniers débats sur les lacunes en matière de protection des civils des activités de maintien de la paix avaient révélé des divergences d'interprétation entre les membres du Conseil, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Département des opérations de maintien

de la paix sur la teneur du mandat de protection des civils. Les Représentants permanents du Bangladesh et de l'Éthiopie ont énuméré plusieurs difficultés auxquelles se heurte le personnel du maintien de la paix dans le contexte mondial actuel et qui nuisent à sa capacité de protéger les civils. Ils ont également évoqué un certain nombre de pistes pour y remédier.

37. Les États Membres participants ont demandé que les mandats de protection des civils soient clairement définis et que le dialogue entre les parties prenantes soit renforcé afin de parvenir à une communauté de vues en la matière, et ont insisté sur l'importance de dégager la volonté politique nécessaire à leur mise en œuvre. Ils ont également souligné la nécessité de fournir au personnel de maintien de la paix des renseignements et des équipements adéquats, ainsi qu'une formation préalable au déploiement de bonne qualité. Ils ont estimé qu'il importait de renforcer la coopération avec les autorités nationales et d'accroître le soutien qui leur est apporté.

### **III. Conclusions et recommandations**

38. En 2014, une attention croissante a été portée aux examens stratégiques et à l'évaluation des différentes missions et de leurs mandats, évolution à laquelle le Groupe de travail a contribué par ses travaux. C'est ce même souci qui a inspiré, le 31 octobre 2014, la création du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

39. Les recommandations adressées par le Groupe d'experts au Secrétaire général seront communiquées à l'Assemblée générale afin qu'elle puisse les examiner à l'occasion de son débat général de 2015. Les conclusions issues des travaux du Groupe d'experts, mais aussi celles formulées dans le cadre d'autres examens et évaluations, ne manqueront pas de guider les activités du Groupe de travail en 2015, qui tirera ainsi profit de l'œuvre accomplie en 2014.

## Pièce-jointe

## Réunions du Groupe de travail en 2014

<i>Date</i>	<i>Participants</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Sujet</i>
15 mai	Membres du Groupe de travail et représentants des pays fournissant des contingents et du personnel de police	Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions	République centrafricaine : difficultés liées au démarrage des missions et au transfert des contingents
30 mai	Membres du Groupe de travail et représentants des pays fournissant des contingents et du personnel de police	Conseiller militaire, Département des opérations de maintien de la paix Chef de l'Équipe chargée de coordonner la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, Département de l'appui aux missions	Coopération entre missions : mise en œuvre actuelle et future
27 juin	Membres du Groupe de travail et représentants des pays fournissant des contingents et du personnel de police	Représentante permanente adjointe de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies Conseiller militaire adjoint, Département des opérations de maintien de la paix Commissaire adjointe, Police nationale rwandaise	Accroître le nombre de femmes participant aux opérations de maintien de la paix
25 juillet	Membres du Groupe de travail et représentants des pays fournissant des contingents et du personnel de police	Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'ONU Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, Département des opérations de maintien de la paix	Préparation des contingents et du personnel de police aux principales tâches relevant du mandat des missions
17 octobre	Membres du Groupe de travail et représentants des pays fournissant des contingents et du personnel de police	Conseiller pour les questions de police, Département des opérations de maintien de la paix	Projet et stratégie pluriannuels de la Division de la police à l'horizon 2020
3 novembre	Membres du Groupe de travail	Chef de l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine, Bureau des opérations, Département des opérations de maintien de la paix Chef de l'Équipe chargée des partenariats, Département des opérations de maintien de la paix	Réunion d'experts sur la mise en œuvre avant la fin de 2015 de l'arrangement relatif aux forces et moyens en attente conclu avec l'Union africaine

<i>Date</i>	<i>Participants</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Sujet</i>
		Chef de l'Équipe de l'évaluation et de la planification intégrées, Bureau des opérations, Département des opérations de maintien de la paix	
8 décembre	Membres du Groupe de travail	Chef de l'Équipe d'appui aux activités de la paix de l'Union africaine, Bureau des opérations, Département des opérations de maintien de la paix	Réunion d'experts sur la résolution 2167 (2014)
17 décembre	Membres du Groupe de travail et représentants des pays fournissant des contingents et du personnel de police	Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'ONU Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'ONU Directeur de la Division de l'Afrique II, Département des opérations de maintien de la paix	Protection des civils : vers une conception commune